

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration de la cité scolaire Bertran de Born

Année scolaire 2017-2018



COLLEGE
Séance n° 1
du 27 novembre 2017

Membres Présents : 21
Membres Excusés : 3
Membres Absents : 3
Quorum : 13

LYCEE
séance n°2
du 27 novembre 2017

Membres Présents : 26
Membres Excusés : 1
Membres Absents : 3
Quorum : 13

ORDRE DU JOUR

- ✚ Installation du conseil d'administration et des différentes commissions
- ✚ Autorisations diverses

Questions pédagogiques et éducatives

- ✚ Point collège :
 - ✓ Dispositif Devoirs faits
 - ✓ Découpage semestriel de l'année scolaire
- ✚ Point Lycée : Plan étudiants
- ✚ Voyages scolaires

Questions matérielles et financières

- ✚ Budgets 2018 (Documents)
- ✚ Accueil des associations
- ✚ Conventions et contrats : *Renouvellement des contrats dont la signature avait été préalablement autorisée, Otis, Lycées Claveille et Laure Gatet, Gestion des AED, Mutualisation des projets Chorale, Marché de chauffage, Groupement de commandes de la Région, Photocopieurs, CAP Athlétisme*
- ✚ Règlement du service d'hébergement et de restauration
- ✚ Remise gracieuse et admission en non valeur
- ✚ Modalités d'attribution des aides sociales
- ✚ Bilan des exercices sécurité

Questions et informations diverses

Téléphone
0553066000
Télécopie
0553092064
Mél
ce.0241042C@ac-bordeaux.fr
Web
www.etablissementbertrandeborn.net

1 rue Charles Mangold
BP 90029
24001 PERIGUEUX CEDEX

Président : M. Guillaume MOUETTE

Secrétaire : M. Lionel LUCOT
Signature,

Le Président,
ou Chef d'Etablissement
Signature,

Le Proviseur
Guillaume MOUETTE

NATURE DES QUESTIONS TRAITEES

- I - Questions pédagogiques et éducatives
- II - Questions matérielles et financières
- III – Conventions et contrats
- IV – Règlement du SRH / Tarifs
- V- Remises gracieuses et admissions en non valeur
- VI – Informations diverses

I - QUESTIONS PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES

Le projet de voyage qui n'avait pas été voté au CA de juin 2017 a été voté à l'unanimité.

L'autorisation de renouveler l'adhésion au GRETA a été votée à l'unanimité.

Les associations des élèves, associations sportives, PEEP et FCPE sont autorisées, à l'unanimité, à exercer leur activité.

Le tarif du voyage en Pologne passe de 850 euros à 612 euros, grâce aux subventions accordées par l'AAAEBB et le ministère des armées. Le tarif pourrait être encore diminué grâce au Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

Les élèves de seconde Bachibac échangeront avec la ville de Cacérès du 25 février au 6 mars 2018, la participation sera de 245 euros. Projet voté à l'unanimité.

II - QUESTIONS MATERIELLES ET FINANCIERES

Budgets de la cité scolaire

Les budgets collège et lycée sont liés, notamment en raison du fonctionnement du service de restauration mais aussi de l'utilisation indifférenciée des espaces et des locaux.

Recettes : trois sources principales de financement.

1. La Dotation Globale de Fonctionnement : la Région Nouvelle Aquitaine finance le fonctionnement du lycée, le conseil départemental de Dordogne celui du collège.

La dotation du lycée a augmenté de façon significative, de 5%.(plafond annuel de hausse).

Pour le collège, diminution de 5% en revanche. -6642 euros, en raison de la répartition entre les deux collectivités. L'effectif collégien est stable (700 élèves environ, capacité maximale).

La baisse de la DGF collège n'a pas de répercussion sur le fonctionnement du collège.

2. Contribution des usagers (SRH) aux charges de fonctionnement : on constate une hausse de la contribution des usagers aux charges communes. Le nombre de personnes qui déjeunent au restaurant scolaire est en constante augmentation.

3. Subventions d'Etat ou territoriales : aide à la scolarité, fonds sociaux, bourse nationale.

Les projets des établissements bénéficient du soutien des associations.

Capacité d'auto-financement – de prélèvement :

Prélèvement sur fond de roulement (économie des années précédentes).

Compte des prélèvements déjà réalisés, pour le lycée, le budget est à l'équilibre : pas de prélèvement sur fond de roulement.

Le budget collège est présenté en déficit, équilibre réalisé par prélèvement sur le fonds de roulement. Ce prélèvement n'a pas d'impact sur la situation financière du collège (Besoin très faible car les grosses dépenses sont absorbées par le lycée).

ACTIVITE PEDAGOGIQUE :

Budget de 119 468.05 euros pour le service AP.

Le budget activité pédagogique est présenté à l'équilibre. Augmentation, on a attribué l'intégralité de la DGF. Baisse des crédits ouverts de 51000 euros due au fait que certains voyages n'ont pas lieu tous les ans : 2019 est la prochaine session du voyage en Grèce, différence donc de 44 000 euros.

Les crédits d'ouverture culturelle ont augmenté de 10 000 euros.

Projets principaux : maintenir l'atelier théâtre qui n'est plus financé par les institutions. Permettre aux élèves de se rendre à Bordeaux dans le cadre du parcours avenir (salon de l'étudiant, journée du futur étudiant...). Promouvoir les projets pédagogiques

VIE DE L'ELEVE :

Comptabilisation de la rémunération des AED, ce qui n'était pas le cas avant. Le service SAED n'existe plus mais chaque établissement inscrira le salaire des AED dont il est l'employeur.

Aide à la scolarité :

Stabilité des fonds sociaux, de l'aide régionale à la restauration, de la bourse départementale.

Augmentation du nombre d'élèves boursiers. On constate une mixité sociale importante, il y a une montée des difficultés.

Education à la santé et à la citoyenneté :

Grâce aux deux infirmières de l'établissement qui ont monté un réseau partenarial, beaucoup d'aides sont gratuites.

2000 euros pour des actions de vie lycéenne laissées au CVL, contre 0 l'année précédente.

ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE :

Contribution du collège : 92 000 euros. Stable par rapport à l'année dernière (valeur relative), mais diminution si l'on compte en valeur absolue.

Stabilité des crédits 466 866 euros pour le lycée.

SERVICES SBN (BOURSES NATIONALES) ET RESTAURATION

Revalorisation du système des bourses : revalorisation du dispositif pour les bénéficiaires (hausse depuis deux ans). Augmentation des crédits ouverts pour le service de restauration (858 000 euros). Le service de restauration n'existe que dans le budget lycée.

SERVICE D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Augmentation du nombre d'élèves inscrits à la demi-pension, et qui viennent effectivement manger.

Augmentation du nombre d'enseignants qui mangent au restaurant de la cité scolaire.

Le Conseil Régional a choisi, pour la 4^e année consécutive, de maintenir les tarifs dans l'attente de d'une harmonisation au sein de la grande région.

Objectif principal de l'année prochaine : se rapprocher de l'orientation concernant l'origine des matières premières. 60% d'approvisionnement local dont 20% de produits AB

Objectifs : éducation du goût, fin du gaspillage etc.

AUTRES SERVICES SPECIAUX :

Lycée : Pour les CAE, CUI en charge de l'aide aux enfants handicapés du premier degré, 3 550 000 euros. Diminution des emplois aidés car un plan de recrutement d'AESH est mis en œuvre. Contractualisation des CUI qui ont de l'expérience pour qu'ils sortent d'une situation de précarité.

Collège : Service spécial nouveau pour les rencontres chorales départementales (coordination du groupement de services) : 19 750 euros de recettes et dépenses.

Vote des budgets des lycée et collège à l'unanimité.

III – CONVENTIONS ET CONTRATS

La délégation de signatures des marchés à incidence annuelle est donnée au chef d'établissement (lycée et collège) à l'unanimité.

La convention avec le conseil départemental pour le contrôle bactériologique des sanitaires est votée à l'unanimité.

Le renouvellement des contrats dont la signature avait été autorisée sont autorisés à être poursuivis, à l'unanimité.

Le système de sécurité incendie est voté à l'unanimité.

La convention avec Albert Claveille concernant l'utilisation de locaux spécialisés pour des enseignements de CPGE est votée à l'unanimité.

La convention pour la participation des élèves à l'option « droits et enjeux du monde contemporain » à Laure Gatet est votée à l'unanimité.

La convention pour la paye des AED est votée à l'unanimité.

L'autorisation pour le collège de signer une convention pour la chorale est votée à l'unanimité.

L'autorisation de signer une convention relative au nouveau marché de chauffage (le marché actuel s'achevant en 2019) est votée à l'unanimité. (La source de chaleur sera une centrale bois à partir de 2020).

L'autorisation de signer une convention relative au nouveau marché de maintenance des ascenseurs est votée à l'unanimité.

Le CA autorise la passation, à l'unanimité, du nouveau marché des reprographies qui s'achève en 2018.

Les conventions avec le CAP athlétisme le samedi pour l'encadrement des perchistes sont votées à l'unanimité.

La convention avec ciné cinéma est reconduite à l'unanimité.

IV - REGLEMENT DU SERVICE D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION / TARIFS

Pas de modification du règlement du service d'hébergement et de restauration, votée à l'unanimité.

Le tarif des nuitées exceptionnelles reste à 7.50 euros par personne, à l'unanimité.

V- ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET REMISES GRACIEUSES

Remise gracieuse de 1180.70 euros (12 débiteurs) pour les impayés de demi-pension, en raison de la situation financière des débiteurs, votée à l'unanimité.

VI – INFORMATIONS DIVERSES

- Point Lycée : Plans étudiants
- Présentation de la nouvelle plateforme Parcours sup (remplace APB)